



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROGRAMME D'INTÉGRATION CANTONAL 2014 - 2017

Renforcer la cohérence de la politique d'intégration

Pour le canton de Vaud, dont 32% de la population est étrangère, l'intégration des migrants représente un enjeu majeur. Entrée en vigueur en 2014, une convention entre le Canton et la Confédération instaure un programme d'intégration cantonal (PIC). Doté d'un financement supplémentaire, il permettra de renforcer et développer le dispositif piloté par le Bureau cantonal d'intégration (BCI). Cette nouvelle approche favorise la cohérence globale de la politique cantonale d'intégration et l'inscrit dans la durée. Acteurs de terrain, proches de la réalité des Vaudois, les communes constituent dans ce domaine des partenaires essentiels aux yeux du Conseil d'Etat.

240 000 habitants sur 740 000, soit près d'un tiers de la population vaudoise, sont étrangers. L'intégration des migrants revêt ainsi une importance particulière pour conserver une société harmonieuse et assurer l'égalité des chances en son sein. La Confédération, qui entend renforcer son soutien aux politiques cantonales d'intégration, a augmenté son appui financier aux cantons dans ce domaine.

Aussi, pour les années 2014-2017, le Canton et la Confédération ont signé une convention sur la base d'un Programme d'intégration cantonal (PIC), en faveur des personnes migrantes établies durablement dans le canton (permis B, C, et F). Le PIC vaudois bénéficie d'un financement fédéral de 7,6 millions de francs par an pendant quatre ans. Cette nouvelle approche, en offrant une vue d'ensemble et en pérennisant les actions sur le terrain renforce aussi la cohérence globale de la politique publique d'intégration.

Chargé de piloter et de coordonner le programme vaudois, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est au centre du dispositif. Le PIC vaudois prévoit d'agir dans tous les domaines définis par la Confédération, afin de couvrir au mieux les besoins. Avec les communes, le BCI entend notamment renforcer le dispositif d'information destiné aux nouveaux arrivants. Un effort de sensibilisation et d'information est prévu auprès des administrations. Pour les personnes non francophones, l'offre de cours de français sera étoffée, en particulier

dans les districts actuellement sous dotés. Le PIC s'attache également à l'intégration sur le marché du travail en termes de formation et de sensibilisation des employeurs.

Au regard du nombre important de ses communes et de la multiplicité de ses partenaires associatifs, le Canton a mandaté les cinq villes disposant déjà d'une déléguée ou d'un délégué à l'intégration, le soin d'élaborer leur propre programme d'intégration communal 2014-2017, appelé « Mini-PIC ». Ainsi, le Canton a signé des conventions de quatre ans en ce sens avec les villes de Lausanne, Nyon, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains. Ce dispositif permet au Canton de soutenir des actions dans d'autres communes et ainsi assurer au mieux une égalité des chances sur l'ensemble du territoire vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mars 2014

DECS, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Amina Benkais, Déléguée à l'intégration, cheffe du BCI, 079 941 06 87

[Dossier_presse-140306-integration-PIC](#)